



LE TUTORAT DES SÉCRÉTAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE POUR LES COMMUNES DE – 2 000 HABITANTS

Le CDG 14 propose cette prestation, qui consiste en la mise à disposition de la tutrice départementale pour une **assistance ponctuelle à la résolution d'une difficulté ou d'un problème complexe** tout en garantissant la **confidentialité** du traitement des données.

L'appui de la tutrice se fait sur les thèmes suivants :

-  **L'ÉTAT CIVIL**
La rédaction d'un acte de transmission
-  **LES ÉLECTIONS**
Préparation des listes et scrutins
-  **LES FINANCES ET LA COMPTABILITÉ**
Elaboration suivi et exécution budgétaire
-  **L'URBANISME**
Les règles en matière d'enregistrement, de transmission, d'affichage et de délai de recours
-  **LES AFFAIRES GÉNÉRALES :**
Le rôle du secrétaire de mairie

3 FORMATS D'ACCOMPAGNEMENTS



TUTORAT À LA PRISE DE POSTE OU AU DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

Pour une durée maximale de 5 jours, renouvelable une fois.

*Pour les agents recrutés en CDD via le service Missions Temporaires du CDG14 ayant suivi la formation « Secrétaire général(e) de mairie », **2 journées de tutorat sont offertes**, à mobiliser dans la première année de fonction.*



APPUI PONCTUEL SUR UNE PROBLÉMATIQUE IDENTIFIÉE

Intervention sur un sujet spécifique (budget, acte, dossier...)



REMPLACEMENT EXCEPTIONNEL

Pour les communes adhérentes au service Missions Temporaires, jusqu'à 5 jours maximum

LES MODALITÉS ET TARIFS

La mission est exercée soit en présentiel, soit à distance selon votre besoin.

La durée sera évaluée conjointement mais ne peut dépasser 5 jours.

Après signature d'une convention entre le CDG14 et la collectivité :

TARIF HORAIRE	40€
DEMI-JOURNÉE	150€
JOURNÉE	250€

Pour toute demande d'accompagnement ou information complémentaire, les collectivités sont invitées à contacter notre Secrétaire générale de mairie référente du réseau départemental :

Nathalie ESNAULT
 reseau-sgm@cdg14.fr